

décennie si le protectionnisme s'accroissait aux États-Unis. En fournissant un accès plus sûr au marché américain, l'accord maintiendra également la sécurité de ces emplois pour les Canadiens.

- L'accord de libre-échange constitue pour le Canada une nouvelle étape dans une marche historique vers la libéralisation du commerce. Les droits tarifaires canadiens ont suivi une tendance marquée à la baisse depuis 30 ans, en raison des négociations menées sous l'égide du GATT et de plusieurs accords commerciaux propres à des secteurs particuliers, comme le Pacte de l'automobile. Les droits tarifaires canadiens moyens appliqués aux importations venant des États-Unis sont passés de 14 pour cent en 1960 à 4.5 pour cent en 1987.
- Nos droits de douane ayant déjà diminué par le passé, l'effort d'adaptation au cours de la transition au libre-échange sera réduit et devrait pouvoir être fourni sans difficulté par une économie canadienne en croissance, compétitive, dynamique et souple. Le ministère des Finances estime que le libre-échange amènera environ 1.5 pour cent de tous les salariés à changer de secteur d'emploi. Cela se traduira par un nombre approchant les 16,000 travailleurs par an en moyenne au cours des 10 années de la phase de transition de l'accord — et aux alentours